SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ LUXXCITÉ

Réunion régulière des membres du Conseil d'administration du SDC Luxxcité 4 avril 2023

Résolution 2022-2023 005 – Remboursement des dépenses pour le déplacement

Résolution précédemment adoptée à l'unanimité à la réunion régulière du comité exécutif du 14 mars 2023, libellée comme suit :

Afin de rembourser les dépenses occasionnées par des bénévoles pour des besoins du SDC Luxxcité Michel Danis propose secondé par René Rheault de rembourser, pour les déplacements préalablement approuvés par le comité exécutif, un montant de 0,50$ le kilomètre.

Sur la proposition de Guy Samoisette, secondée par Mario Carrière, la Résolution est entérinée à l'unanimité par le Conseil d'administration.